

**189Consulting**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 105 rue du Général de Gaulle**  
**67520 MARLENHEIM**  
**899 749 691 RCS SAVERNE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 5 FEVRIER 2025**

L'an 2025,  
Le 5 février,  
A 18 heures,

Madame Margaux WITTNER,

Associée Unique de la société 189Consulting,

Après avoir exposé que

- qu'il conviendrait de fixer la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 19 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 19 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Madame Margaux WITTNER, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre 2025. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois et sera clos le 30 septembre 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

## ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre."

Le second paragraphe est supprimé.

## DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associée Unique  
Margaux WITTNER